

**Contraception**

Méthodes utilisées pour éviter de façon réversible et temporaire, une grossesse. La contraception vise à empêcher la fécondation. Certaines de ces méthodes sont à effet contraceptifs strict et d'autres ont aussi un effet contragestif.

**Contraception d'urgence**

La pilule dite « **pilule du lendemain** » ou **pilule de 72 h** permet d'éviter le début d'une grossesse en cas de relation sexuelle non protégée (absence de contraception, oubli de pilule, ...).

Mode d'action : cette pilule contient un progestatif qui peut agir de deux façons :

- ☒ Soit elle perturbe l'ovulation si elle n'a pas encore eu lieu.
- ☒ Soit elle agit sur l'utérus (muqueuse et glaire) s'opposant ainsi au déplacement des spermatozoïdes ainsi qu'à la nidation. Elle empêche donc la nidation s'il y a eu d'éventuelle fécondation, mais ne provoque pas un avortement.

Dans certains pays, elle est prescrite aux femmes afin de limiter le recours à l'avortement.

**Contragestion**

Fait d'empêcher le développement d'un embryon. Elle vise à empêcher la nidation.

Les méthodes à effet « **abortif** » agissent après l'implantation de l'embryon.

Les méthodes d'**avortement** sont à la fois contragestives et abortives.